

Ouverture des candidatures pour les exposants

Edition 2024 du Marché Artisanal d'Automne de
Blancs-Coteaux

Au centre-ville de Vertus le samedi 5 octobre
2024 de 9h à 18h



Candidature ou renseignement :



zelie.laluc@epernay-agglo.fr



06.82.54.73.53

EPERNAY
AGGLO CHAMPAGNE

Petites villes
de demain



Blancs-
Coteaux.fr

Inscription au marché artisanal d'automne de Blancs-Coteaux (Vertus)

Samedi 5 octobre 2024 (9h-18h)

Veillez retourner ce dossier d'inscription avant le **26 août 2024** à l'adresse suivante :

Les Vertus d'Aline, 15 rue Thiers, 51130 Blancs-Coteaux (Vertus)

Ou à défaut :

A l'intention des Vitrites de Blancs-Coteaux, Mairie de Blancs-Coteaux, Place de la Mairie, 51130 Vertus
Blancs Coteaux

Votre dossier d'inscription sera examiné par le comité de sélection du marché, composé de commerçants adhérents aux Vitrites de Blancs-Coteaux et de techniciens d'Épernay Agglo Champagne.

Les produits locaux français de la Marne et des Ardennes ou à défaut européens, seront privilégiés.

Vous devrez impérativement prendre connaissance du **règlement intérieur du marché (joint au dossier d'inscription)** et le signer pour valider votre inscription.

L'envoi de votre dossier ne vaut pas confirmation immédiate de votre inscription. Un email vous sera envoyé pour vous informer des suites de votre inscription.

L'emplacement de votre stand **est payant (5€ par mètre de linéaire)** pour les non-adhérents des Vitrites de Blancs-Coteaux. **Le linéaire maximum est fixé à 4 mètres** (sauf pour les associations, pôles de restauration et services publics).

La participation financière contribue à **financer les animations proposées par les Vitrites le jour du marché**.

Un chèque de caution de 50 € est demandé pour les non-adhérents des Vitrites de Blancs-Coteaux.

Les chèques de caution et de réservation d'emplacement seront à adresser à l'ordre des **Vitrites de Blancs-Coteaux** et **sont à envoyer avec votre dossier d'inscription**, à l'adresse postale suivante :

Les Vertus d'Aline, 15 rue Thiers, 51130 Blancs-Coteaux (Vertus)

La gratuité du stand et la dispense de caution reviennent exclusivement aux adhérents des Vitrites de Blancs-Coteaux, aux associations locales, aux partenaires et services publics. L'adhésion aux Vitrites de Blancs-Coteaux est strictement réservée aux commerçants situés à Blancs-Coteaux.

Si votre dossier n'est pas retenu par le comité de sélection, votre chèque vous sera renvoyé par voie postale ou à défaut, détruit par les Vitrites de Blancs-Coteaux avec preuve à l'appui.

Après validation définitive de votre inscription par le comité de sélection, vous vous engagez à tenir un stand le **samedi 5 octobre 2024**.

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

COORDONNÉES DE L'EXPLOITATION / LA STRUCTURE

Raison sociale : _____

Numéro de SIRET : _____

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Pièce d'identité n° : _____

Préfecture de : _____

Site web ou réseaux sociaux : _____

Nombre de mètre de linéaire souhaité : _____

POUR LES PRODUCTEURS :

Type(s) de production(s) :

- Légumes Fruits Viande Volaille Produits laitiers Œufs Miel Fleurs
 Autre - Précisez :

Provenance des produits exposés sur le marché :

Liste des produits en agriculture conventionnelle proposés pour le marché :

Liste des produits en agriculture biologique proposés pour le marché :

Produits transformés :

Oui Non

Si oui, précisez :

POUR LES COMMERCANTS DE BOUCHE/RESTAURATEURS ET LES ARTISANS, CRÉATEURS ET ENTREPRENEURS :

Liste des produits proposés pour le marché et descriptif des particularités des produits :

Provenance des produits exposés sur le marché :

POUR LES ASSOCIATIONS, COLLECTIFS PROPOSANT DES ANIMATIONS :

Descriptions des contenus des animations et supports proposés sur le stand :

BESOIN DE MATERIEL, sous réserve de disponibilité (table, chaise, accès à l'électricité, etc.)

*Le prêt de matériel communal est réservé en priorité aux commerçants et associations de Blancs-Coteaux. Les personnes extérieures de Blancs-Coteaux sont invitées à venir avec leur propre matériel.

Veillez nous fournir obligatoirement une photocopie de votre assurance professionnelle :

Responsabilité civile professionnelle obligatoire pour les commerçants non-sédentaires pour déballer sur tous les lieux autorisés : foire, marchés, tous espaces publics ou privés et pour tous produits.
Les commerçants de bouche devront être couverts par leur assurance des intoxications alimentaires.

Veillez nous fournir obligatoirement un chèque dont le montant correspond au mètre de linéaire souhaité, ajouté au 50 € de caution.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de dégradation ou de vol de marchandises durant l'évènement.

Fait à Le

Signature :